



Déclaration liminaire du SNEP FSU Bordeaux
à la CAPA Hors Classe 13 Mai 2017

Comme chaque année, nous dénonçons le fait de tenir cette CAPA sans le nombre de promus. Néanmoins nous siégeons ce jour parce que l'accord PPCR va dans le sens que nous demandons : c'est-à-dire vers plus d'égalité et vers une déconnexion de l'évaluation à l'avancement. Pour autant, le protocole reste au milieu du gué et nous continuerons à porter notre revendication d'un avancement uniforme pour tous au meilleur rythme. En effet, pour améliorer le service public, ce n'est pas la concurrence entre personnels qu'il faut développer, mais bien les solidarités.

Concernant la Hors Classe, le protocole PPCR rappelle notamment que « *Tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins deux grades* ».

De plus, l'an passé, nous avons montré que tous les promus en EPS l'avaient été grâce à la pondération du ratio obtenue à partir de la Hors Classe 2013. Depuis la promotion 2016, chaque collègue gagne donc à minima 1 an, et ce sera le cas cette année et les prochaines années.

C'est donc avec un esprit optimiste, dans les visées de l'accord PPCR et pour permettre à toutes et tous d'atteindre la Hors-Classe, que nous avons préparé cette CAPA.

C'est pourquoi, en priorité, nous proposerons cette année que tous les collègues proches de l'ouverture des droits à la retraite, ainsi que tous les collègues du 11ème échelon accèdent à la Hors-Classe.

L'an dernier, avec 7 collègues au 11ème échelon non promus suite à la CAPA, notre académie se classait 3ème en nombre de 11ème non promus à la Hors-Classe (2ème sans compter la 29ème base). Ceci alors que certains collègues au 10ème échelon étaient promus.

Par ailleurs, la situation des pensions est problématique dans la fonction publique, comme l'a montré la mobilisation unitaire du 30 mars 2017. Les réformes successives de 1993 à 2013 n'ont fait qu'allonger la durée de cotisation, affaiblir les pensions et repousser l'âge d'ouverture des droits accroissant ainsi la pénibilité en fin de carrière. Suite aux pertes de pouvoir d'achat subies depuis 1983, à la baisse des pensions, la Hors-Classe est bien un rattrapage nécessaire pour toutes et tous.

Par ailleurs, nous notons positivement dans l'accord PPCR un pas en avant fait par le ministère pour amoindrir le poids des hiérarchies dans la carrière des collègues. En effet, les différences de carrières entre collègues à la Classe Normale, passent de 10 ans à 2 ans maximum, soit un écart qui passe, pour un professeur d'EPS de 67 000 euros à 3300 euros.

Pour autant, nous continuons à revendiquer une déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement.

Mais nous pensons que la mise en place du PPCR est importante, et il nous semble bien plus efficace pour le service public que les hiérarchies (chef d'établissement et corps d'inspection) aillent plutôt vers des missions de formation et d'accompagnement, que de se laisser tenter par un management inefficace, producteur de souffrance et nuisible aux évolutions vertueuses du métier. Nous l'espérons, dans l'intérêt du service public, de l'EPS et de la profession, en faisant un pas en avant significatif vers les aspects qualitatifs du protocole sur la carrière.